

RECEPISSE DE DECLARATION

D'OUVERTURE DE MUTATION DE TRANSLATION

Département **HAUTE-GARONNE**
Commune **TOULOUSE**

Arrondissement

D'UN DEBIT DE BOISSONS A CONSOMMER SUR PLACE
D'UN RESTAURANT
D'UN DEBIT DE BOISSONS A EMPORTER
 (Art. L. 3332-3, L. 3332-4, L. 3332-4-1 du code de la santé publique)

Le présent récépissé justifie de la possession de la licence. Toutefois, il ne comporte garantie ni du droit d'exploiter un débit ni de la validité du titre de propriétaire ou de gérant invoqué par le déclarant ni de l'exactitude des déclarations susmentionnées

Concernant (1) :

Le débit de boissons à consommer sur place de **P** 3^{ème} .. 4^{ème} catégorie (2)

Le restaurant titulaire de la .. petite licence restaurant .. licence restaurant

Le débit de boissons à emporter titulaire de la .. petite licence à emporter .. licence à emporter

Sis à : 2 Cité du 6 avril 1944 - 31400 Toulouse

Enseigne : SANTOSHA SAINT EXUPERY

Propriétaire du fonds de commerce :

§Pour une (ou des) personne(s) physique(s) (3) :

Nom de naissance :	Nom de naissance :	Nom de naissance :
Nom d'usage :	Nom d'usage :	Nom d'usage :
Prénom :	Prénom :	Prénom :
Profession :	Profession :	Profession :
Adresse du domicile :	Adresse du domicile :	Adresse du domicile :
Tél : Email :	Tél: Email :	Tél : Email :

§Pour une personne morale (s'il y a lieu) :

Dénomination sociale de la société : SARL SANTOSHA SAINT EXUPERY

Adresse du siège : 2 place Fernand Lafargue 33000 Bordeaux

Date de la précédente déclaration (si mutation ou translation) : 30/06/2015

Déclarant(s) (3) :

Nom de naissance : MABIKA	Nom de naissance :	Nom de naissance :
Nom d'usage :	Nom d'usage :	Nom d'usage :
Prénom : CHRISTOPHER	Prénom :	Prénom :
Né le : 02/09/1986	Né le :	Né le :
A : Blois	A :	A :
Département : Loir-et-Cher	Département :	Département :

Nationalité : Française	Nationalité :	Nationalité :
Domicile: 12 RUE DU CNL JEAN STANISLAS REMY 31200 TOULOUSE	Domicile:	Domicile:
Tél :06 75 62 49 44 Email : christpher.mabika@numericable.fr	Tél : Email :	Tél : Email :

Date d'obtention du (1)(4)

permis d'exploitation : 28/07/2017

permis de vente de boissons alcooliques la nuit :

Agissant en qualité de (1) :

.. Propriétaire exploitant à titre individuel .. Locataire gérant (ou gérant mandataire) <input checked="" type="checkbox"/> Représentant légal de la société(5)	.. Propriétaire exploitant à titre individuel .. Locataire gérant (ou gérant mandataire) <input checked="" type="checkbox"/> Représentant légal de la société(5)	.. Propriétaire exploitant à titre individuel .. Locataire gérant (ou gérant mandataire) <input checked="" type="checkbox"/> Représentant légal de la société(5)
--	--	--

Déclare(n)t vouloir effectuer (1) :

<input type="radio"/> L'OUVERTURE	Ouvrir le débit de boissons susvisé à partir du -----/-----/-----
<input checked="" type="checkbox"/> LA MUTATION	Exploiter à partir du 10/08/2021 le débit de boissons susmentionné. Ce débit était précédemment tenu par (1)(3) .. Mme <input checked="" type="checkbox"/> M. : ZANETTI Charles en qualité de : .. Propriétaire exploitant à titre individuel <input checked="" type="checkbox"/> Locataire gérant (ou gérant mandataire) .. Représentant légal de la société (5)(6) :
<input type="radio"/> LA TRANSLATION	Transférer à partir du (-----/-----/-----) le débit de boissons précédemment installé à : ----- -----

Le ou les déclarants certifient :

- 1° ne pas être justiciable(s) des articles L. 3336- 1, L.3336-2, L. 3336-3 du code de la santé publique ;
- 2° que le débit de boissons susmentionné répond aux dispositions législatives et réglementaires relatives aux zones protégées.

De laquelle déclaration, le présent récépissé est délivré conformément à la loi.

Fait à : **TOULOUSE le 26/07/2021**

Timbre de la commune :

(1) cocher la case utile.

(2) Cette case ne peut pas être cochée en cas d'ouverture d'un nouvel établissement. En effet, l'article L. 3332-2 du code de la santé publique interdit l'ouverture d'un nouvel établissement de 4^e catégorie.

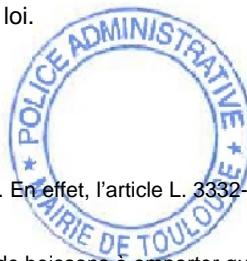
(3) Nom de naissance, nom d'usage le cas échéant et prénom en capitales.

(4) Pour les débits de boissons à consommer sur place, les restaurants et les débits de boissons à emporter qui vendent des boissons alcooliques entre 22h et 8h.

(5) Notamment : Gérant(s) de la SARL, de l'EURL, de la SNC ; Président ou directeur général ou directeur général délégué de la SAS ; Directeur général ou directeur général délégué de la SA

(6) Préciser le cas échéant la dénomination de la société exploitant le débit de boissons antérieurement à la présente déclaration.

Les renseignements figurant sur cet imprimé seront utilisés pour la mise à jour d'un fichier informatisé, soumis aux droits d'accès en application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.



"Les données recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'enregistrement des licences. La Mairie de Toulouse est responsable du traitement, représentée par la Direction des Services à la Population. Les destinataires des données sont le Maire et les agents des services habilités; les données seront conservées le temps de l'activité. Conformément à la législation relative à la protection des données personnelles, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de modification et de rectification des données qui vous concernent. Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant, par voie postale, à M. le Directeur - Mairie de Toulouse - Service élections et police administrative - Hôtel de Ville - Place du Capitole - 31040 TOULOUSE Cedex 06 ou par courriel à police.administrative@mairie-toulouse.fr. Vous pouvez vous opposer au traitement des données vous concernant".